

Réduction de la vitesse par les maires

décembre 10, 2017 Senat_2017_2018

Question écrite n° 02256 de M. Guy-Dominique Kennel (Bas-Rhin – Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 30/11/2017 – page 3740

M. Guy-Dominique Kennel attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les possibilités offertes aux maires sur le territoire de leur commune de réduction de la vitesse de circulation des automobiles. Il souhaite connaître les règles encadrant de telles limitations, notamment si la vitesse réduite peut être librement fixée. Il souhaite également connaître les motivations à présenter à l'appui d'une telle décision.